

2<sup>ème</sup> trimestre 2006 dans le secteur  
Messes tous les dimanches à 10 h 30  
à Ressons-sur-Matz.  
(sauf jours de fêtes voir tableau)

| Dates   | Samedi 18 h 30                    | Dimanche 9 h 30              |
|---|-----------------------------------|------------------------------|
| 1/2 Avril   | Neufvy/Aronde                     | Mortemer                     |
| 8/9 Avril<br>Les RAMEAUX  | Coudun                            | Conchy-les-Pots              |
| 13 Avril jeudi St<br>14 Avril Vend. St<br>15 Avril<br>Veillée Pascale | Chemin de Croix<br>Ressons à 19 h | Ressons<br>à 19 h            |
| 16 Avril<br>Pâques  | Une seule Messe                   | Gournay/Aronde<br>à 10 h     |
| 22/23 Avril   | Mareuil la Motte                  | Boulogne-la-Grasse           |
| 29/30 Avril   | Margny/matz                       | Belloy                       |
| 6/7 Mai   | Giraumont                         | Orvillers-Sorel              |
| 13/14 Mai   | Vignemont                         | Biermont                     |
| 20/21 Mai   | Ricquebourg                       | Cuvilly<br>à 10 h 30         |
| 27/28 Mai   | Hainvillers                       | Antheuil/portes              |
| 3/4 Juin<br>Pentecôte   | Ressons/matz<br>à 18 h 30         | Conchy les Pots<br>à 10 h 30 |
| 10/11 Juin  | Villers/ Coudun                   | La Neuville/ressons          |
| 17/18 Juin  | Mareuil la motte                  | Braisne                      |
| 24/25 Juin  | Belloy                            | Marqueglise                  |

### Horaires de la bibliothèque intercommunale:

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse  
Mercredi de 14 à 16 heures  
Samedi de 15 à 17 heures

### Répertoire / téléphonique :

La Mairie : 03.44.85.01.24  
L'École : 03.44.85.08.69  
Le Collège de Ressons : 03.44.42.50.63  
La Poste (à la boulangerie) : 03.44.85.04.65  
Ambulance-Taxi  
CAUDRELIER : Conchy les Pots 03.44.85.08.04  
Médecins : Conchy les Pots 03.44.85.01.11  
Pharmacie : OUTURQUIN 03.44.85.07.82  
Presbytère Père AYAD  
RESSONS SUR MATZ 03 44 42 50 81  
GENDARMERIE 03 44 42 79 17  
Urgences Le 15  
Centre de secours Pompiers Ressons Le 18

### Les Pompiers : Conchy-les-Pots

FOYART J. : 06.88.18.92.64  
PUILLE J-P : 03.44.85.06.88  
TASSART J. : 03.44.85.07.27

**Ramassage des ordures ménagères  
et caisses jaunes tous les mercredis  
les caisses bleues le jeudi des semaines impaires**

Déchetterie de LASSIGNY nouveaux horaires.

Horaire d'été Du Mercredi au samedi  
De 9 h à 12 h et  
De 14 h à 18 h le  
Dimanche de 9 h à 13 h.

Horaire d'hiver Du mercredi au samedi  
De 10/h à 12 h et  
de 14 h à 17 h.  
Dimanche de 10 h à 13 h

Jours de fermeture lundi mardi et jours fériés

**Bulletin municipal tiré en 250 exemplaires.**

**Comité de lecture :**  
Dominique BENARD  
Patrick KUSZPA  
Yves LEMAIRE  
Jean Marc MORISOT

**Mise en page :**  
Gilbert HARANG  
Dominique BENARD

**Responsable de la publication :** Yves LEMAIRE  
Le Comité de Lecture se réserve le droit de remanier  
tout article dans le but de garantir une bonne compréhension.  
Toute information antérieure à la date de l'actuel  
*Conchylien* pourra être refusée par manque de place.  
Envoyez vos écrits à la mairie avant le 15 mars 2006  
pour qu'ils paraissent dans le numéro 51.

# LE CONCHYLIEN

Bulletin Municipal  
1er Avril 2006

### SOMMAIRE

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Sommaire                | 1  |
| Emblème                 | 1  |
| Mémento                 | 1  |
| Lettre du Maire         | 2  |
| Recensement             | 2  |
| Un village, un feu      | 3  |
| Communiqué M.S.A.       | 4  |
| Appréciation            | 4  |
| Info Comité des Fêtes   | 5  |
| Recrutement Gendarmerie | 6  |
| Info C.P.I.             | 7  |
| Création Club Pétanque  | 7  |
| Les Lucioles            | 7  |
| Info Centre Social      | 8  |
| Réunion CM du 06/0/06   | 9  |
| 8 MAI                   | 9  |
| Réunion CM du 17/02/06  | 10 |
| Réunion CM du 17/03/06  | 11 |
| Association Paroissiale | 12 |
| Horaire Bibliothèque    | 12 |
| Adresses Utiles         | 12 |

### EMBLEME ?

Sur la couverture du *CONCHYLIEN* numéro 50, nous vous avons présenté les différentes images utilisées pour personnaliser notre bulletin.

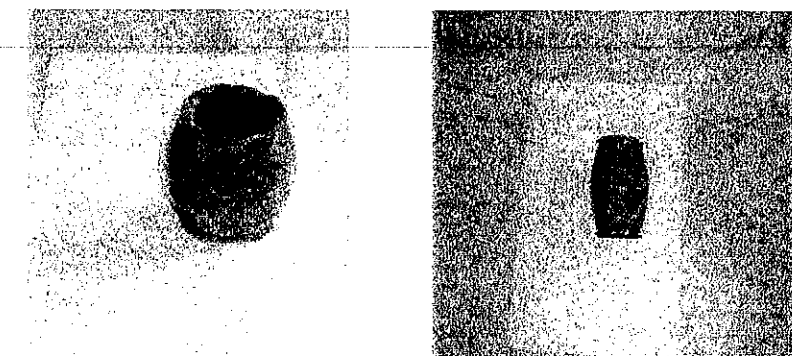
La rédaction souhaite que vous donniez votre avis sur cette première page en répondant à ces questions.

Faut-il faire apparaître une image différente à chaque numéro en fonction des événements ou bien créer une image qui identifierait notre village et pourrait être reprise sur d'autres supports : courrier, enveloppes ?

Pour ma part, je préfère cette deuxième solution : un blason pourrait être créé, reprenant pour thème le coquillage et les pots, d'où semble être tiré le nom de notre village, avec peut-être, l'image de ce pot trouvé en 1956 dans une tranchée de pose de canalisation d'eau.

Faites-nous parvenir vos observations, photographies, dessins, ou même blasons afin de faire une proposition au conseil municipal pour approbation.

Y. LEMAIRE



## Lettre du maire

Traditionnellement mon propos de ce 2<sup>ème</sup> conchylien de l'année évoque les budgets que nous venons de voter.

Malgré une forte hausse de la contribution au SIRP (elle passe de 450 euros par élève à 520 euros) et une augmentation importante que vous connaissez aussi : celle de l'énergie, le conseil municipal a souhaité le maintien des taux d'imposition.

En ce début d'année, il a été prescrit aux détenteurs de volailles des mesures de confinement. Elles sont toujours en vigueur et des contrôles peuvent être effectués avec risque de forte amende pour les contrevenants.

Même si ces dernières semaines ont été bien arrosées et qu'en surface le sol paraît trempé, il semble que cela ait eu peu d'influence sur le niveau de la nappe phréatique que nous n'avons jamais connu aussi bas à pareille époque, ce qui nous rend très inquiets pour cet été. C'est pourquoi il vous a été demandé d'essayer de réduire votre consommation d'eau, une surtaxe pourrait être instituée pour ceux qui ne feraient pas cet effort.

Dans ces pages vous allez être sollicités : 1) pour participer à la manifestation « un village, un feu », 2) pour donner votre avis sur ce bulletin.

Je compte sur vous pour répondre nombreux à ces deux appels.

Y Lemaire.

## Recensement militaire

Pour le recensement militaire de la 2<sup>ème</sup> période de l'année 2006 (Avril à Juin), devront se présenter en mairie **à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2006**, les Françaises et les Français nés en Janvier, Février et Mars 1990.



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Six, le dix sept Mars à Vingt heures Trente Minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, Maire.

**Étaient présents:** MM. LEMAIRE Yves -BEUCAMPS Éric - PUILLE Jean-Philippe - QUILLET Philippe -BAILLON Michel -KUSZPA Patrick -MASSOULLE Odile -CLEUET Guy - Mme HARLAY Jeannine - GRELIN Jean - -DEWIDHEM Yvon -PINSSON Marie-Christine

**Absents:** MAROUZE Gérard, GEORGE Jacky

**Secrétaire de séance :** Madame PINSSON Marie-Christine

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

- 1- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2005** – Après avoir entendu le rapport du compte administratif, le C.M. l'accepte à l'unanimité.
- 2- **BUDGET PRIMITIF 2006** – Toutes les propositions du Maire sont votées à l'unanimité..
- 3- **Compte de Gestion du Percepteur** : après s'être fait présenter le compte administratif de l'année 2005, et après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements émis, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures : statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 ; Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion du trésor public dressé par M.Dominique Macé.

### 4- Indemnité représentative des logements instituteurs

Le Conseil Municipal propose de fixer l'augmentation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à 2%.

### 5- Encaissement du Chèque de la SICAE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la Sicae-Oise nous a transmis un chèque d'un montant de 1375,40 euros en remboursement des factures pour la remise en état de la salle du conseil municipal suite au début d'incendie qui avait eu lieu courant décembre dernier.

### 6- TRAVAUX.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter diverses entreprises afin de proposer des devis pour effectuer des travaux sur les trottoirs de la commune.

### Questions diverses

**Opération « un village, un feu »** - Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 24 mars prochain avec les différentes associations du village, afin de pouvoir mettre en œuvre cette prochaine manifestation.

**Bois des loges** – Le Conseil municipal donne mandat au cabinet d'avocats CABANES, avocats au Barreau de Paris pour représenter la commune dans les différentes instances, autorise le Maire à signer tout acte nécessaire en application de cette décision.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Six, le 17 Février à Vingt heures Trente Minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, Maire.

**Étaient présents:** MM. LEMAIRE Yves -BEAUCAMPS Éric - PUILLE Jean-Philippe -QUILLET Philippe -BAILLON Michel -KUSZPA Patrick --CLEUET Guy -Mme HARLAY Jeannine - GRELIN Jean - -DEWIDHEM Yvon GEORGE Jacky -Madame PINSSON Marie-Christine

**Absents:** MAROUZE Gérard MASSOULLE Odile

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

1/ CARTE COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 février 2006, et qui a retenu l'offre du cabinet G2C ENVIRONNEMENT qui était financièrement et techniquement la plus avantageuse, dont le montant s'élève à 7 840 € HT pour la réalisation des études, et de la carte et à 227,50 € HT pour la numérisation des planches cadastrales, et sollicite le Conseil Général et l'État pour subventionner l'ensemble du coût de cette opération, et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 17 février 2006 à 15 h 30, concernant l'appel d'offres selon la procédure adaptée ( article 28 du code des marchés publics)

Le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : relevés topographiques : BERNARD HOUDRY – 13 rue St Gaudin à Soissons dont le montant s'élève à 11 105 € HT

Lot n° 2 : études à la parcelle : TEST INGENIERIE – 14 Rue Gambetta à Thorigny sur Marne dont le montant s'élève à 48 650 € HT

Lot n° 3 : Études géotechniques : HYDROGEOTECHNIQUE – 28/30 avenue Jacques Anquetil à Gous-sainville dont le montant s'élève à 1 546,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération décide :

-de réaliser les études préalables à l'assainissement collectif et les travaux d'assainissement, selon les principes de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement Aisne-Ardennes -Oise, Sollicite l'aide du Conseil Général et de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour un montant hors taxes de 61 301 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3/ PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2006 – VOTE DES 4 TAXES.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir le taux des 4 taxes .

4/ URBANISME - T.L.E.

Monsieur le Maire fait un exposé sur la taxe locale d'équipement. Le conseil municipal, après délibération, souhaite réfléchir sur l'opportunité d'instituer cette taxe.

5/ RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU.

Monsieur le Maire approuve le rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable, mais émet des remarques sur le volume total consommé et le rendement du réseau.

UN VILLAGE UN FEU

La traditionnelle fête du *Pays des Sources* « un village, un feu », dont la vocation est d'être organisée à tour de rôle dans les 47 communes de la communauté, aura lieu les 9 et 10 septembre prochain dans notre village.

Vous avez pu lire dans la presse que cette manifestation est financée à hauteur de 35 000 euros. Ce financement comprend d'une part le feu d'artifice pour 10 000 euros, entièrement pris en charge par la C.C.P.S.(Communauté de Commune du *Pays des Sources*), et d'autre part, les frais de publicité, de S.A.C.E.M., de restauration des trou-pes et des bénévoles, de la rémunération des artistes, animation etc., le tout financé par Sources et Vallées (subventionné par la *Région et Leader +*).

La commune accueillante est maître d'œuvre avec la commission animation de la C.C.P.S. Seule la commune est destinataire des bénéfices éventuels sur la restauration.

Si nous pouvons compter sur l'aide de bénévoles d'autres villages, il est indispensable que nous puissions compter sur un maximum de personnes du village pour faire de cette fête un évènement qui restera gravé dans toutes les mémoires.

Le vendredi 24 mars, en réponse à l'invitation faite aux membres des associations au travers de leur président(e), nous nous sommes retrouvés une quarantaine environ à la salle des fêtes et je remercie les personnes présentes. Au cours de cette réunion nous avons présenté le projet, esquissé un organigramme et un planning des tâches à effectuer. Il reste beaucoup de cases à remplir. Personne ne doit se sentir exclu : vous pouvez tous apporter votre concours.

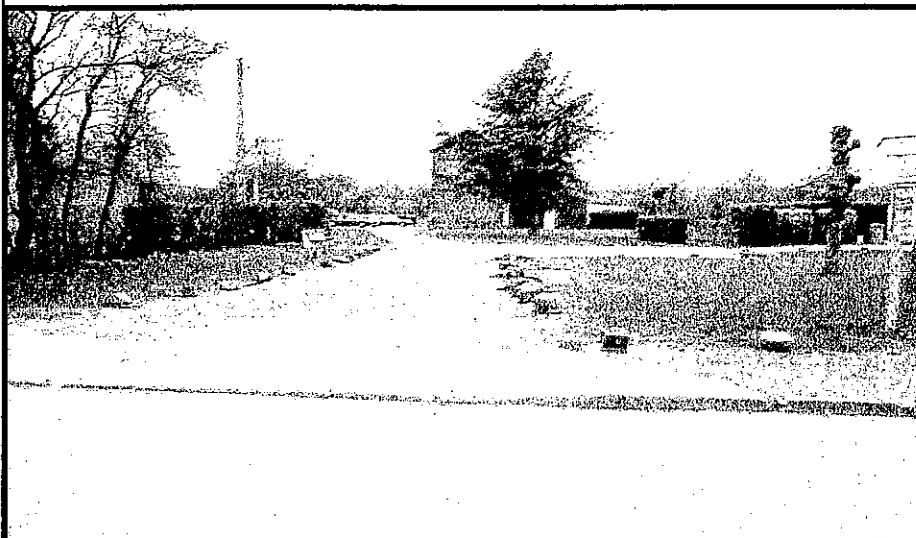
Le thème retenu pour cette fête est de recréer dans la rue de Flandres les activités du début du 20<sup>ème</sup> siècle. Nous recherchons des artisans, des collectionneurs, des photographes, de l'outillage, des documents des associations, tout ce qui peut permettre de figurer ces vieux métiers rares ou complètement disparus qui faisaient la vie de notre village.

Pour mettre en place ces artisans ou ces expositions, nous sollicitons les propriétaires d'une porte cochère afin de prêter cet espace pour en faire un lieu abrité.

Comme vous pouvez vous en rendre compte vous pouvez tous apporter votre contribution à cette fête.

Cet évènement étant porté par toute la population, son bénéfice sera intégralement affecté à la réalisation d'un projet collectif à définir à l'heure du bilan.

Y. LEMAIRE



### COMMUNIQUE

La permanence que tenait M. Philippe MÉNARD pour la MSA le premier mercredi de chaque mois à la salle polyvalente est supprimée.

Désormais vous pourrez le joindre et prendre rendez-vous au : 06 16 20 13 37.

### APPRECIATION

En regardant cette photo mon seul regret est de remarquer ces gros pavés qui défigurent le paysage de cette place.

Quel dommage d'être obligé de prendre une telle mesure afin de faire respecter les lieux !

Tout cela à cause de quelques irresponsables qui prennent les pelouses pour des terrains de rodéo, cela mériterait des sanctions !

Pourtant les responsables de la commune font le nécessaire pour que cette place reste la plus attrayante possible en aménageant le parking devant la salle polyvalente et en entretenant les pelouses très régulièrement. Je profite de ces quelques remarques pour les féliciter et les encourager à continuer dans ce sens.

G.HARANG

### Création d'un Club de Pétanque à CONCHY-LES-POTS.

Devant le nombre croissant de personnes demandant un Club de Pétanque, il m'apparaît opportun de faire un recensement de cette demande.

Ce Club aura pour but de se rassembler deux fois par mois le samedi après-midi de 15 h à 19 h pour un entraînement entre les membres du Club, uniquement dans le but d'une vocation de loisir.

Ce Club sera ouvert à toutes les personnes désirant pratiquer ce sport. Une carte de membre sera remise contre une participation dont le montant sera décidé en assemblée si le nombre des inscrits est suffisant.

Veuillez vous faire connaître en déposant le coupon ci-dessous rempli dans ma boîte aux lettres au 71 rue de Flandres ou en me contactant Bernard WEPPE Tél. 06 23 65 61 46

**Ce club fonctionnera de mai à septembre chaque année**

Bernard WEPPE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : .....  
Tél. : .....

Désire la création du Club de Pétanque : .....

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Six, le 6 Janvier à Vingt heures Trente Minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, Maire.

**Étaient présents:** MM. LEMAIRE Yves -BEUCAMPS Éric - PUILLE Jean-Philippe -QUILLET Philippe -BAILLON Michel -KUSZPA Patrick -MASSOULLE Odile -CLEUET Guy -Mme HARLAY Jeannine - GRELIN Jean - MAROUZE Gérard -DEWIDHEM Yvon GEORGE Jacky -

**Absente excusée :** Madame PINSSON Marie-Christine

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

#### 1- CENTRE AERES 2006

Monsieur le Maire en accord avec le Conseil Municipal, reconduit pour l'année 2006 le centre de loisirs pour les enfants de la commune.

4/13 ans : 21 € par semaine/enfant

13/17 ans : 5.50 €/jour

En projet accueil maternel et primaire chaque mercredi (hors vacances), centre de loisirs + accueil péri de 7 h 30 à 18 h 30.

#### 2- Étude de la demande de Certificat d'Urbanisme de Monsieur Périguet

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal, de la visite de Monsieur Périguet (propriétaire d'un terrain Rue de Flandre) de son intention de déposer une demande de certificat d'urbanisme en vue de la construction d'une maison d'habitation

(derrière l'habitation de Monsieur Massoule Alain.) Après délibération ;le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

#### Questions diverses

a) Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commission de sécurité a émis un avis sur plusieurs points, concernant l'amélioration de la sécurité au niveau de la salle des fêtes (notamment des plafonds et éclairages). Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à faire les demandes de devis nécessaires et à solliciter l'État pour une subvention au titre de la DGE.

b) L'inspection de l'Éducation Nationale envisage l'ouverture d'une classe en septembre 2006, la construction de nouveaux locaux incombe à la commune de CONCHY -LES-POTS, il y a donc lieu de commencer les études et la recherche de financements.

**8 MAI 2006**

L'association des A.P.G. de 39/45 et A.F.N. vous invite à venir participer à la commémoration de l'Armistice marquant la fin de la guerre de 39/45, qui aura lieu au Monument aux Morts à 11 h 30.

Cette cérémonie sera suivie du traditionnel vin d'honneur offert par la Municipalité.

**Le Président**

**Jacques CLEVY**





## CENTRE SOCIAL RURAL du canton de Ressons sur Matz

avec le soutien de votre commune des services de proximité pour les familles

### vos repas livrés à domicile !

- ⇒ pour les personnes âgées de plus de 65 ans, et les personnes seules, malades ou handicapées
- ⇒ dans le canton de Ressons sur Matz depuis 1994
- ⇒ vos repas chaque jour, ou de temps en temps, comme vous voulez ...
- ⇒ la visite quotidienne d'une livreuse, du lundi au samedi

**le repas du midi** comprenant une entrée, un plat (viande et légumes), un fromage (ou laitage) et un dessert

**tarif 2006 : 6,60 € le repas**

*les repas sont préparés et fournis par MIDI-SERVICE, de Bresles  
une cuisine familiale, traditionnelle ... des repas copieux et de qualité !  
chaque jour, un grand choix de menus pour tous les goûts*

renseignement, inscription, visite à votre domicile



s'adresser au  
**Service de Portage de Repas**  
Centre Social Rural  
rue de Compiègne à RESSONS SUR MATZ

**☎ 03 44 42 71 10**



## INFO COMITÉ DES FÊTES



Après avoir fêté comme il se doit l'arrivée de la nouvelle année 2006 avec le traditionnel réveillon, le Comité a repris ses activités le 11 mars avec la soirée "Couscous" ; 189 personnes étaient présentes à cette soirée qui s'est déroulée dans une excellente ambiance.

Le Carnaval du 26 mars n'a pas connu malheureusement le même succès. Malgré cela, nous sommes satisfait d'avoir fait passer un agréable après midi aux 25 enfants présents et à leurs familles.



le 16 avril : les cloches passeront sur notre village et plus particulièrement autour de l'église de 11 h à 11 h 45. Seront concernés uniquement les enfants remplissant les conditions suivantes :

- 1 Être âgés de 1 à 11 ans.
- 2 Être domiciliés à CONCHY-LES-POTS.
- 3 Être inscrits en Mairie.
- 4 Être présents.

En 2005, 89 des 111 enfants concernés ont participé à cette chasse aux œufs offert par notre association.

Le huit mai, réunion au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité et servi par le Comité des Fête à la salle polyvalente.

Le 13 mai : Concours Intercommunal de la Bibliothèque, le thème cette année "ASTERIX".

Les modalités de ce concours seront distribuées dans les boîtes aux lettres ( Enfants de 4 à 15 ans ). Chaque année plus de 50 enfants participent à ce concours, avec sérieux, nous espérons qu'il en sera de même encore cette année.

Au plaisir de vous retrouver  
Pour le Comité  
Le Président  
J. GRELIN



## Le recrutement dans la Gendarmerie en 2006

10300 EMPLOIS OFFERTS

- 100 OFFICIERS
  - 4500 GENDARMES
  - 5500 GENDARMES ADJOINTS
  - 200 SOUS-OFFICIERS DES CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF
- Ouvert aux jeunes filles et jeunes gens, sans condition de diplôme, la carrière de gendarme garantit en métropole, outre-mer ou à l'étranger un emploi stable, des possibilités de promotion ainsi qu'un très large éventail de métiers.

- Vous avez le goût de l'action, des responsabilités et des relations humaines,
- Vous exercerez un métier authentique, valorisant, au service des autres, en contact quotidien avec la population, les autorités et les élus de la nation, vous servirez une cause juste : la protection des personnes et des biens,
- La Gendarmerie vous offre des possibilités de carrière très intéressantes reposant sur le mérite, les connaissances acquises sous statut militaire, c'est à dire :
  - ♦ Une formation rémunérée,
  - ♦ La sécurité de l'emploi (carrières jusqu'à 55 ans au minimum) au sein d'un milieu structuré et organisé,
  - ♦ Mobilité dans les affectations (métropole, outre-mer, étranger),
  - ♦ Possibilité de retraite dès 15 ans de service avec aides à la reconversion,
  - ♦ 9 semaines de congés payés par an (12 semaines pour les administratifs),
  - ♦ réduction de 75 % sur les tarifs SNCF,
  - ♦ logement gratuit concédé en fonction des charges de familles (sauf adm.).
- L'affectation dans des unités de type varié : gendarmerie départementale, escadron de gendarmerie mobile, garde républicaine, brigades de prévention de la délinquance juvénile, gendarmerie de l'air, des transports aériens, maritime, armement, outre-mer, états majors, ambassades et autres organismes internationaux...
- La possibilité de se spécialiser: sécurité routière (motocycliste), pilote de véhicule rapide d'intervention, police judiciaire (investigations criminelles, portraitiste, maître de chien), formateur relais anti-drogue ou écologie-environnement, spécialiste montage, spéléologue, MNS, pilote d'hélicoptère, de vedette, membre du GIGN, cavalier, musicien...

### GENDARME ADJOINT

Le recrutement des gendarmes adjoints volontaires est ouvert aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, le contrat initial d'un an est renouvelable 4 fois. Ces jeunes gens ont vocation à servir dans les unités territoriales de la gendarmerie, en métropole ou outre-mer, mais peuvent également occuper des postes correspondants à leur formation initiale (linguiste, cavalier, cuisinier, mécanicien, informaticien, etc...). La solde de base est de 800 euros net (nourri, logé, habillé, blanchi).

Ils peuvent postuler après 6 mois de contrat minimum pour accéder au corps des sous-officiers ou CSTAGN.

Les titulaires d'un diplôme supérieur peuvent demander à servir comme « Aspirant » volontaire (A.G.I.V) au sein d'un état major.

### SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Les tests d'admission ont lieu tout au long de l'année et le recrutement est ouvert aux femmes et aux hommes âgés de moins de 36 ans.

Le candidat retenu à la suite des tests d'aptitude signe, à son entrée à l'école de formation, un engagement initial de 6 ans. Durant sa formation (12 mois), l'élève gendarme perçoit une solde nette de 1263 euros, et de 1496 euros à la première affectation. Les titulaires du baccalauréat ou d'un titre universitaire peuvent également, avant l'âge de 31 ans, se présenter au recrutement interne des officiers de gendarmerie.

### SOUS-OFFICIER DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

La gendarmerie nationale recrute des spécialistes dans les branches suivantes : mécanique automobile, restauration collective, génie civil, armurerie, santé (infirmier), administration, imprimeur de labeur. Solde de base 1218 euros, non logés. Les candidats civils doivent être (âgés de moins de 29 ans), lors de la signature du premier contrat.

**OFFICIER DE GENDARMERIE** : Le recrutement des officiers de carrière de la gendarmerie s'effectue sur concours parmi :

- les sous-officiers de gendarmerie concours bachelier ou DQSC (gradés de gendarmerie),
- les officiers d'active du grade de capitaine des trois armées titulaires d'une maîtrise ou diplômé de l'école spéciale militaire,
- les candidats civils âgés au plus de 25 ans, titulaires au minimum de Bac + 4 (recrutement universitaire),
- les candidats civils âgés au plus de 28 ans, titulaire d'un titre d'ingénieur ou d'un diplôme du 3ème cycle en matière scientifique ou technique. Formation rémunérée à partir de 2306 euros env.

Pour tout renseignement contactez

**LE CENTRE INFO RECRUTEMENT GENDARMERIE**

1 rue Caumartin (près du Colisée) 80000 AMIENS

☎ 0820.220.221 Fax 03.22.72.16.66

E.mail : cir.amiens@wanadoo.fr



## CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE CONCHY-LES-POTS (C.P.I)

Le C.P.I. de CONCHY-LES-POTS vous informe que les manœuvres des Sapeurs-Pompiers ont lieu chaque début de mois et durent 2 h 30 au lieu de 1 h auparavant.

Vous avez 16 ans et plus, vous aimez les contacts et vous êtes prêts à vous dévouer pour la défense contre les nuisances que l'on rencontre dans la vie (incendie, accident de la route, etc.), venez nous rejoindre au C.P.I, vous profiterez d'une formation dans un centre de secours qui sera obligatoire pour être opérationnelle et qui vous permettra, si vous le souhaitez, de trouver un emploi.

D'autre part vous aiderez votre commune à profiter d'une réduction sur la taxe du SDIS, accordée aux communes ayant un CPI fonctionnel.

Le CPI remercie M. OUTURQUIN Pharmacien à CONCHY-LES-POTS, pour le don d'une trousse de premier secours.

Le secrétaire David DUPONT

Tél. 06 61 95 23 93

### LES LUCIOLES



Les Lucioles travaillent actuellement sur cinq chorégraphies de différents niveaux. Elles seront ravies de vous les présenter durant les prochains spectacles.

Dimanche 2 Juillet pour les familles.

Le week-end du 14 Juillet lors de la fête Nationale.

Dimanche 30 Juillet lors de la brocante de Conchy.

Nous vous attendons nombreux.

De plus 2 stages techniques seront organisés en interne, encadrés par une monitrice fédérale, les:

Dimanche 2 Avril pour le 1<sup>er</sup> degré

Dimanche 4 juin pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré

Pour les Twirlers qui seront prêts, le passage des degrés se déroulera le 25 Juin en externe.

Karen FONTAINE

Vice Présidente.